

Un "traitement" sous supervision

■ Le projet de loi qui doit être voté jeudi à la Chambre va médicaliser la psychothérapie.

Éclairage **Annick Hovine**

Psychothérapeute ? Si le projet de loi défendu par Maggie De Block, ministre Open VLD de la Santé, Chambre, jeudi, ce ne sera plus une profession à part entière. Son texte veut en effet réserver la pratique de la psychothérapie aux seuls médecins, psychologues cliniciens et orthopédagogues cliniciens.

Les psychothérapeutes ne seront plus reconnus comme des professionnels distincts. Cette nouvelle réglementation des professions des soins de santé mise au point par la ministre Maggie De Block fait hurler de nombreux psychothérapeutes mais aussi des psychiatres, des enseignants, des professeurs d'université... qui y voient une "grave détérioration de la qualité des soins de santé mentale". En février dernier, ils ont adressé un mémorandum au gouvernement. (lire ci-contre)

Mais Maggie De Block est restée inflexible. Son projet, voté mardi dernier à majorité contre opposition francophone (PS, CDH et Ecolo) en commission devrait être approuvé jeudi à la Chambre. "Les adaptations garantissent la meilleure qualité possible aux patients", assure le ministre.

1 Réglementer la psychothérapie. Maggie De Block veut mettre de l'ordre dans le secteur où sévissent des charlatans. Elle n'est pas la première. En avril 2014, une loi (initée par la députée CD&V Nathalie Muylle) et votée par tous les partis (sauf N-VA et Vlaams Belang) donnait un cadre légal à la profession de psychothérapeute. Elle prévoyait une formation solide : minimum Bac + 3 dans le domaine médico-psychosocial, ainsi qu'une mise à niveau auprès d'une université ou une haute école aux notions de base de la psychologie, avant 4 ans de formation à la psychothérapie. Cette loi, qui satisfaisait les psychothérapeutes, n'a jamais été appliquée.

2 Une approche plus "scientifique". Mais Maggie De Block a voulu aller plus loin en "médicalisant" l'approche. Dans son projet de loi sur les professions

de santé mentale. Elle définit la psychothérapie comme "une forme de traitement" dont la pratique est limitée à certaines catégories de professions de santé. A partir de l'année 2017-2018, l'accès à la psychothérapie sera limité aux médecins, aux psychologues cliniciens et aux orthopédagogues cliniciens.

3 Mesures transitoires. Pour les professionnels des soins de santé qui font déjà de la psychothérapie, pas de changement : ils pourront poursuivre leur activité de façon autonome. Idem pour les étudiants qui termineront avec succès leur formation en 2017.

Les autres professionnels (assistants sociaux, criminologues...) pourront poursuivre leurs prestations de psychothérapie au-delà du 1^{er} septembre 2016, mais uniquement sous la supervision d'un médecin, d'un psychologue clinicien ou d'un orthopédagogue clinicien.

Concrètement, cela ne changera pas grand-chose pour les psychothérapeutes qui travaillent déjà en équipe où l'on pratique des interventions, précise-t-on au cabinet De Block. En revanche, les psychothérapeutes qui travaillent en solo, sans contrôle, en réclamant parfois des tarifs prohibitifs, verront leur patient muni d'une prescription médicale.

Repères

En cas de problèmes psychiques

Offre spécifique. La psychothérapie est une offre de soins spécifique pour des difficultés d'ordre psychique ou psychiatrique. Les interventions visent à alléger des problèmes manifestés par une personne, un couple, une famille... Ces derniers peuvent être liés à la subjectivité personnelle (dépression, anorexie...), à des conflits relationnels (divorce, adolescence compliquée...) ou à des comportements (troubles compulsifs...).

Actuellement.

Les psychothérapeutes ont une formation de base de médecin, de psychiatre, de psychologue clinicien, d'assistant social, d'infirmier, de criminologue... Tous doivent aussi avoir suivi une formation spécifique à l'une des principales orientations reconnues : psychanalytique; comportementale; systémique; centrée sur la personne. Les séances ne sont pas remboursées par l'Inami. Elles le seront à l'avenir, selon des modalités (nombre, ticket modérateur...) encore à définir. **An.H.**

On ne traite pas une anorexie mentale comme une rougeole

■ La formation spécifique exigée par la loi, à l'université ou en haute école, fait hurler les professionnels de la santé mentale.

L'approche de la ministre se base sur l'"*evidence based medicine*", soit la médecine basée sur les preuves, regrettent les professionnels de la santé mentale. Pour certains problèmes médicaux (une fracture du tibia, une appendicectomie...), on peut en effet définir des critères (actes à poser, durée...) pour obtenir la meilleure qualité des soins possibles. Mais en santé mentale, cette approche a des limites. Face à un traumatisme psychique, les réactions peuvent être très différentes d'un patient à l'autre; les symptômes peuvent en cacher d'autres. Difficile donc de paramétrer les soins de façon évidente alors que les modalités et les besoins sont différents. En santé mentale, il faut dépasser les limites de l'"*evidence based medicine*", plaident les associations de psychothérapeutes.

Des critères académiques

On ne peut pas davantage de l'aptitude d'un psychothérapeute selon des critères d'évaluation de type académique, plaident-ils encore. Dans le projet de M^{me} De Block, les professionnels de la santé qui

veulent pratiquer de la psychothérapie devront avoir suivi une formation spécifique de 70 crédits dans une université ou une haute école.

Il est illusoire de penser que seules les unités et hautes écoles seraient à même de dispenser cette formation spécifique, notamment pour ce qui touche le développement personnel et l'accompagnement du praticien débutant, s'indignent les professionnels de la santé mentale dans le memorandum adressé au gouvernement. Des organismes et des instituts consultés de psychothérapeutes chevronnés et expérimentés assurent depuis longtemps une formation solide de 4 ans qui mêle théorie, pratique et développement personnel par le biais de cours, séminaires, stages, supervisions et groupes de travail. Une formation complétée (c'est vivement conseillé) par une psychothérapie personnelle, pour être au clair avec ses propres difficultés avant de s'occuper de celles des autres.

Président de l'APPsy (Association composée exclusivement de psychologues cliniciens psychothérapeutes), Francis Martens anticipe ainsi l'application de la nouvelle loi: "Un médecin (généraliste) non formé à la psychothérapie aura le loisir de prescrire l'anorexie comme la rougeole et d'exécuter ou de prescrire une série d'"actes" remboursables (une poignée de séances) sous-traitées par un psychologue, sur foi d'un diplôme ne garantissant à lui seul aucune compétence clinique."

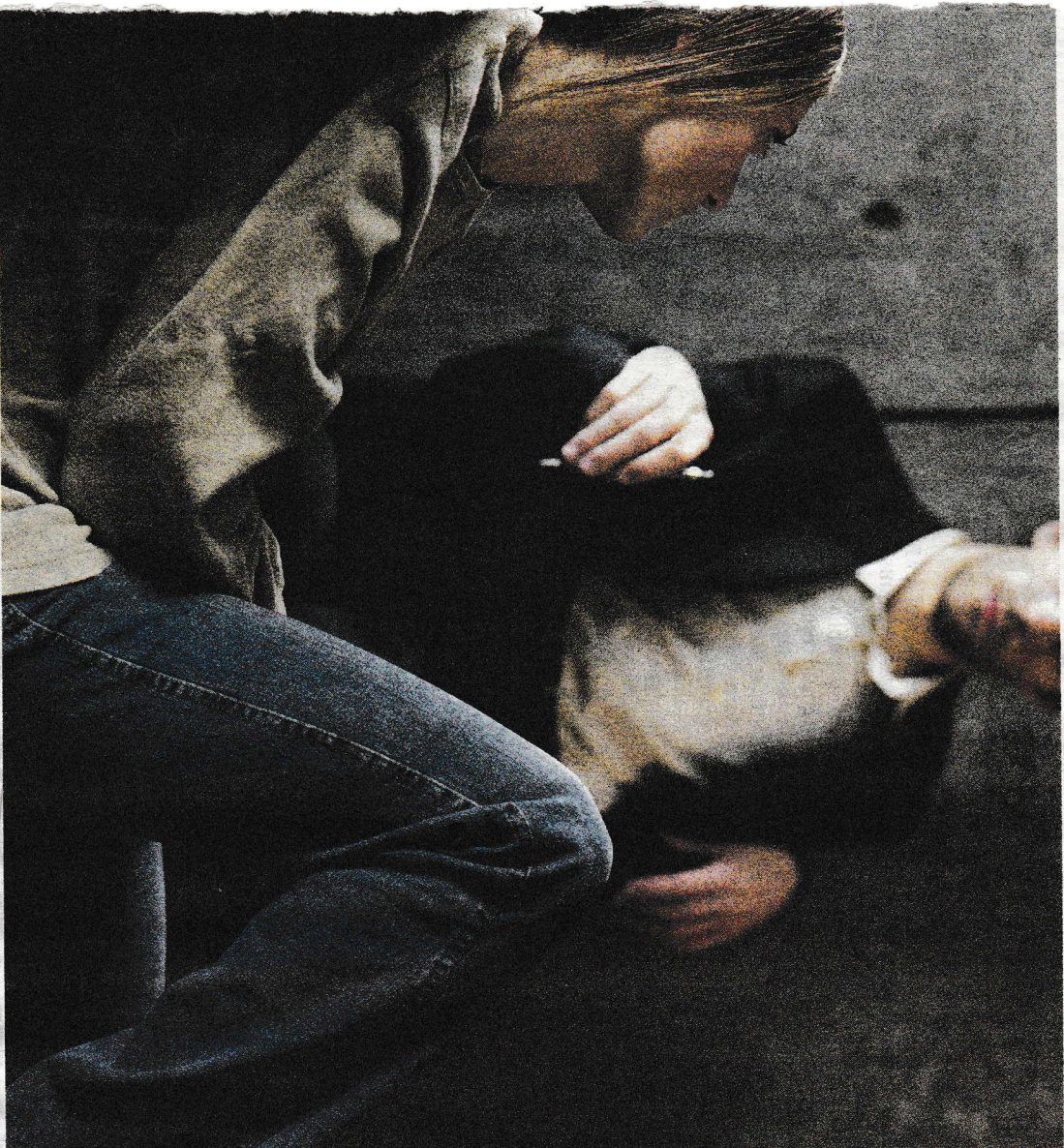
An.H.

année! Et il y a des thérapeutes de tout type: du souffle, du tantra... Il suffit de faire une recherche sur Internet: on tombe des nues. Le problème, c'est que la psychothérapie est devenue un refuge pour des personnes qui font leur crise de la quarantaine. Pour donner un sens à leur vie, ils décident de devenir psychothérapeutes. Dans les instituts de formation, on tourne autour de 2 à 3 000 euros par an par personne. C'est un très gros marché. C'est notamment pour ça que les psychothérapeutes sont très nerveux.

3 Il y a beaucoup de charlatans?

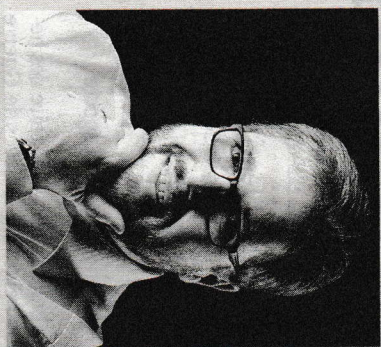
Pour nous, ce qui est fondamental, c'est de professionnaliser la psychothérapie pour le bien des patients. L'offre actuelle est pléthorique et il est très difficile de s'y retrouver. Des psychothérapeutes prétendent faire de la thérapie par le souffle mais ils le font sans aucune base scientifique. J'ai eu l'écho de quelqu'un qui est allé se former en Thaïlande où il dit avoir reçu ses pouvoirs... Beaucoup de gens sont attirés par les psychothérapies alternatives parce qu'ils sont déçus de la médecine et recherchent un côté mystique. Comme la méditation de pleine conscience. Ce n'est pas très grave, ça ne mange pas de pain. Mais le problème, c'est qu'à beaucoup de gens qui ont des problèmes psychiques modérés et éprouvent un mal-être, on leur dit que ce n'est pas leur faute, qu'ils doivent se connecter à une conscience supérieure.

An.H.



A partir de septembre 2017, le métier de psychothérapeute n'existera plus en tant que tel.

LAURENCE MOUTON/REPORTERS



DR


JOHAN PARISSÉ
Président de la Fédération belge des psychologues

1 Le projet de loi de la ministre De Block reconnaît le psychologue clinicien comme un professionnel de la santé indépendant et autonome. Vous devez être satisfait ?

Oui, absolument. Ce texte rencontre beaucoup de nos préoccupations. Il faut savoir que le psychologue était jusqu'ici en dehors des soins de santé et donc hors-la-loi alors qu'on pratiquait l'art de guérir. C'était toléré. Des psychothérapeutes sans existence légale se sont engouffrés dans ce vide juridique. N'im-
porte qui pouvait prétendre à ce titre.

2 Il fallait mettre de l'ordre ?

Mais oui. En matière de formation, il y a tout et n'importe quoi dans ce domaine. Certaines sont très valables mais d'autres pas. On peut se former à la psychanalyse en dix week-ends sur une



Psychothérapeute, la fin d'une profession

10000

PSYCHOLOGUES

C'est le nombre de professionnels enregistrés à la Commission des psychologues, qui paient leur affiliation et sont autorisés à porter ce titre.

1000

ORTHOPEÉDAGOGUES

C'est une spécialité quasi exclusivement flamande. Les orthopédagogues traitent de problèmes d'éducation, de comportement, de développement et d'apprentissage.